

7 mars 2022

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 4 mars, le [Conseil de l'UE a adopté à l'unanimité une décision d'exécution instaurant une protection temporaire](#) au vu de l'afflux massif de personnes fuyant l'Ukraine en raison de la guerre. La protection temporaire est un mécanisme d'urgence qui peut être déclenché en cas d'afflux massif de personnes et qui vise à fournir une protection immédiate et collective à des personnes déplacées qui ne sont pas en mesure de retourner dans leur pays d'origine. L'objectif est d'alléger la pression exercée sur les régimes d'asile nationaux et de permettre aux personnes déplacées de jouir dans toute l'UE de droits harmonisés. Ces droits concernent le séjour, l'accès au marché du travail et au logement, l'assistance médicale et l'accès des enfants à l'éducation. La [décision d'exécution \(UE\) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022](#) est entrée en vigueur le même jour pour une période initiale d'une année. Parallèlement, la Commission a présenté des [lignes directrices opérationnelles destinées à aider les gardes-frontières des États membres](#) à gérer efficacement les arrivées aux frontières avec l'Ukraine.
- Le 3 mars, le ministère des Affaires étrangères et européennes a informé sur les [procédures qui sont mises en place pour accueillir et encadrer les personnes déplacées en provenance d'Ukraine](#), y compris celles qui sont déjà arrivées. Le gouvernement a mis en place un centre de primo-accueil pour héberger des personnes fuyant la guerre en Ukraine pendant les premiers jours. Le statut de protection temporaire sera accessible aux ressortissants ukrainiens qui sont arrivés ces derniers jours au Luxembourg et aux nouveaux arrivants. Les personnes concernées seront informées en temps utile, dès la mise en place de la procédure au Luxembourg.
- Le 1 mars, le ministère des Affaires étrangères et européennes [a informé que les restrictions temporaires d'entrée sur le territoire du Grand-Duché](#) des ressortissants de pays tiers qui ont leur résidence en dehors de l'UE ou de l'espace Schengen, ont été prorogées jusqu'au 30 juin 2022 inclus. Cependant, suite à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine et la dégradation de la situation sécuritaire en Ukraine, il est urgent de soutenir l'évacuation des ressortissants ukrainiens contraints de fuir leur pays et de leur faciliter l'accès au territoire du Grand-Duché de Luxembourg en les exemptant des restrictions temporaires aux frontières extérieures liées à la COVID-19. Les [exécutifs de la Grande Région se sont montrés prêts](#) à contribuer à l'effort collectif d'accueil de réfugiés venant d'Ukraine.

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de la note de synthèse conjointe de l'EMN et de l'OCDE intitulée « [Skills Mobility Partnerships: Exploring Innovative Approaches to Labour Migration](#) » qui met en évidence les expériences des États membres de l'UE, des pays tiers et des organisations internationales en ce qui concerne l'introduction des partenariats pour la mobilité de la main d'œuvre qualifiée.

Chiffre de la semaine: 1 249

En 2021, 1.249 personnes ont introduit une demande de protection internationale au Luxembourg, contre 1.165 en 2020, ce qui représente une augmentation de 7 %, alors qu'entre 2019 et 2020, on observait une diminution de 43%.

Source: Direction de l'immigration

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter mathis.osburg@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en